

RAPPORT N° 06/4-24
au Conseil Municipal

OBJET

SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2005

La SODIPARC, Déléguataire pour la gestion et l'exploitation du Service Public de Stationnement Payant, m'a remis son rapport annuel pour l'exercice 2005 retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la délégation.

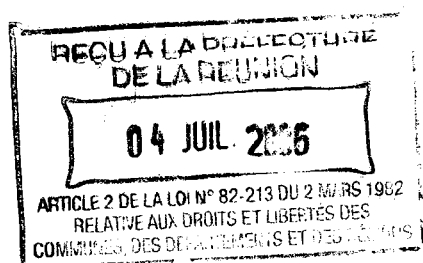
Au 31 décembre 2005, la SODIPARC gérait :

- 295 places dans les parcs en surface (Petit Marché et Océan),
- 800 places en ouvrages (République et Sainte-Anne).

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 202 000,00 € et les charges d'exploitation à 945 000,00 €.

Le résultat d'exploitation brut s'établit à 257 000,00 € et le résultat net à 54 000,00 € après constitution de provisions exceptionnelles pour la modernisation des systèmes de contrôle d'accès et de péage des parcs de stationnement.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-24
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-24 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Consultative des Services Publics, 2° Cadre de Vie et Habitat, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(examen sans vote)

Prend acte du rapport annuel relatif à la Délégation du Service Public de Stationnement Payant exercée par la SODIPARC en 2005.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA